



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-1003

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-1003**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne
objet :	Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application
service :	Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 institue un nouveau cadre pour la politique de la ville en redéfinissant, notamment, les territoires concernés ou géographie prioritaire. Elle renouvelle aussi les outils d'intervention de la politique de la ville avec un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques et une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales.

La délibération n° 2015-0410 du Conseil métropolitain en date du 29 juin 2015 approuve le contenu du contrat de ville métropolitain ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente, distinguant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les quartiers de veille active (QVA) et les résidences labellisées.

Ce document cadre a vocation à être décliné en conventions locales d'application sur chacune des communes en politique de la ville. Ces conventions locales, objet de la présente délibération, s'inscrivent dans les orientations portées par l'Etat et la Métropole tout en les adaptant au projet de territoire porté par les partenaires et les Communes.

Le processus d'élaboration des conventions locales est variable selon les territoires et certaines ne sont pas encore abouties. Aussi, la présente délibération concerne les Communes suivantes :

Communes en politique de la ville	Conventions locales d'application au contrat de ville métropolitain 2015-2020
Bron	QPV : Parilly, Terrailon
Caluire et Cuire	QVA : Cuire le Bas, Montessuy, Saint Clair
Décines Charpieu	QPV : Prainet QVA : Berthaudière/Sablons, La Soie Monteberlet
Ecully	QVA : Les Sources/Le Pérollier

Communes en politique de la ville	Conventions locales d'application au contrat de ville métropolitain 2015-2020
Feyzin	QVA : Les Razes, Vignettes/Figuières/Maures
Fontaines sur Saône	QVA : Les Marronniers, La Norechal
Givors	QPV : Centre, Les Plaines, Les Vernes
Grigny	QPV : Vallon
Lyon	<p>QPV : Lyon 3 (Moncey), Lyon 5 (Sœurs Janin), Lyon 7 (Cités sociales Gerland), Lyon 8 (Mermoz, Moulin à vent, Etats Unis), Lyon 9 (Duchère, Loucheur/Gorge de Loup, Le Vergoin)</p> <p>QVA : Lyon 1 (Pentes de la Croix Rousse), Lyon 2 (Verdun/Suchet), Lyon 3 (Voltaire), Lyon 5 (Jeunet/Ménival), Lyon 7 (Guillotière et périmètre autour du QPV Cité jardins), Lyon 8 (Moulin à vent ancien périmètre CUCS autour du QPV), Lyon 9 (Vaise et Cités sociales)</p>
Meyzieu	QPV : Le Mathiolan, Les Plantées
Neuville sur Saône	<p>QPV : La Source</p> <p>QVA : L'écho</p>
Oullins	<p>QPV : la Saulaie</p> <p>QVA : Ampère, Le Golf</p>
Pierre Bénite	QPV : Hautes Roches
Rillieux la Pape	<p>QPV : Ville nouvelle</p> <p>QVA : La Roue</p>
Saint Fons	<p>QPV : Arsenal/Carnot/Parmentier, Clochettes</p> <p>QVA : Centre</p>
Saint Priest	<p>QPV : Garibaldi, Bel Air, Bellevue,</p> <p>QVA : Beauséjour</p>
Vaulx en Velin	QPV : Grande Île, Sud, Chenier
Vénissieux	<p>QPV : Minguettes, Duclos/Barel</p> <p>QVA : Joliot Curie</p>
Villeurbanne	QPV : Bel Air/Les Brosses, Les Buers nord, Saint-Jean, Les Buers sud, Monod, Tonkin

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le contenu des conventions locales d'application au contrat de ville métropolitain 2015-2020.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Communes de Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, ainsi que tous les actes afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.